



## **Appel à candidatures**

### **Partenariat RBM**

#### **Groupe d'intérêt de la Recherche et des Universités**

Nous procédons à un appel à candidatures dans le cadre de la Délégation de soutien du groupe d'intérêt de la recherche et des universités pour le Partenariat « Faire reculer le paludisme ». La délégation de soutien comprend dix représentants élus parmi le groupe d'intérêt de la recherche et des universités dans son ensemble.

Les candidats qui répondront à cet appel seront sélectionnés selon des critères précis (voir annexe) afin d'intégrer la délégation de soutien du groupe d'intérêt de la recherche et des universités.

La logistique de ce processus de nomination et d'élection sera gérée par le secrétariat du Partenariat RBM en tant qu'entité neutre. La désignation s'effectuera donc en toute transparence, afin d'accentuer les responsabilités de la délégation de soutien du groupe d'intérêt de la recherche et des universités vis-à-vis de ses électeurs.

(Règlement intérieur du RBM, chapitre 1.1.)

**DATE LIMITE pour l'envoi des lettres de candidature à la délégation de soutien à la recherche et aux universités : 18 juin 2010, minuit CET.**

Le correspondant chargé des communications, le membre du Conseil d'administration du groupe d'intérêt de la recherche et des universités et son suppléant seront sélectionnés au sein de la délégation lors des jours suivants la date de clôture, à l'issue d'un scrutin à plusieurs tours, éventuellement.

Cordialement,

Mme Caroline Ndiaye  
Gouvernance  
Secrétariat du Partenariat RBM  
Tél. : +41 22 7911544  
E-mail : ndiayec@who.int

## Partenariat « Faire reculer le paludisme »

Le Partenariat RBM fournit un cadre mondial pour uniformiser les initiatives, mobiliser les ressources et mettre en œuvre des actions coordonnées de la part de tous les partenaires dans le cadre de la lutte internationale contre le paludisme. Ce Partenariat permet de construire un consensus entre les différents partenaires pour atteindre ensemble les objectifs de la lutte contre le paludisme (RBM), et se rapprocher des ODM.

Le Plan mondial de lutte contre le paludisme (GMAP) (<http://www.rollbackmalaria.org/gmap/index.html>) établit neuf thèmes dans le cadre desquels une action coordonnée contre le paludisme pourra renforcer la lutte contre cette maladie au niveau de chaque partenaire. La stratégie globale du Partenariat RBM vise à réduire la mortalité et la morbidité associées au paludisme par le biais d'une couverture universelle et d'un renforcement des systèmes de santé. Le GMAP organise la lutte contre le paludisme selon trois étapes : (1) élargir les interventions préventives et thérapeutiques (SUF1) pour un impact réel ; (2) soutenir les mesures de contrôle sur la durée ; (3) lancer des efforts au niveau régional pour l'éradication de la maladie.

Le GMAP est continuellement mis à jour selon la recherche et le développement de nouveaux outils, la recherche concernant les politiques, et la recherche opérationnelle afin d'optimiser l'efficacité des interventions de lutte contre le paludisme. Le GMAP reconnaît également que le programme d'éradication du paludisme (malERA) n'est pas encore finalisé.

Le Partenariat RBM a été lancé en 1998 par l'OMS, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale afin d'apporter une réponse internationale coordonnée à la lutte contre le paludisme. Aujourd'hui, le RBM compte plus de 1 000 partenaires regroupant les pays endémiques, leurs partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, des organisations non gouvernementales et communautaires, des fondations, ainsi que des institutions du monde universitaire et de la recherche.

Le Partenariat RBM est régi par un Conseil d'administration (<http://www.rollbackmalaria.org/mechanisms/partnershipboard.html>) qui représente sept grands groupes d'intérêts, dont celui de la recherche et des universités.

De 1998 à 2002, le Partenariat RBM s'est fixé les missions principales suivantes :

- ❖ intégrer la lutte contre le paludisme dans le programme de développement, par exemple via la déclaration d'Abuja ;
- ❖ encourager la mobilisation de ressources supplémentaires, par exemple via le FMSTP.

De 2002 à 2005, le Partenariat RBM s'est concentré sur les initiatives suivantes :

- ❖ développer un consensus mondial en ce qui concerne la stratégie d'augmentation de l'impact (SUF1) à l'aide des interventions existantes (PSM 2010-2015) ;
- ❖ développer des stratégies au sein des groupes de travail concernant les ITN, les IRS, les CTA et la prise en charge du paludisme chez les femmes enceintes ;
- ❖ développer des politiques de subventions à l'échelle mondiale pour l'approvisionnement en marchandises, ainsi que des principes de base en ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre des campagnes de lutte contre le paludisme.

De 2006 à 2010, le Partenariat RBM s'est consacré principalement à :

- ❖ fournir un soutien coordonné pour la mise en œuvre des interventions, afin d'atteindre les objectifs du GMAP ;
- ❖ développer et lancer le plan mondial de lutte contre le paludisme (GMAP). Ce plan s'appuie sur le fait qu'une augmentation de la couverture est effectivement réalisable. Il examine également les questions liées au maintien des résultats dans la lutte contre le paludisme, et définit un programme d'éradication.

## **Conseil d'administration du Partenariat RBM**

Les principales fonctions du Conseil d'administration du Partenariat sont les suivantes :

- ❖ établir l'orientation du Partenariat ;
- ❖ approuver les programmes et budgets du Partenariat ;
- ❖ approuver les initiatives de sensibilisation ;
- ❖ veiller à la coordination et la cohérence des partenaires.

(Cadre opérationnel du RBM, chapitre 4.2.3.)

Actuellement, sept groupes d'intérêt faisant partie du Partenariat RBM sont représentés au sein du Conseil d'administration, afin d'optimiser la contribution des partenaires RBM et d'offrir un mécanisme d'harmonisation et de coordination des actions.

Le Conseil d'administration du RBM, composé de 21 membres ayant un droit de vote et de 4 membres observateurs, dispose d'un siège dédié à la recherche et aux universités. (Voir le cadre opérationnel du RBM, chapitre 4.2, « Conseil d'administration du Partenariat »)

### **Groupe d'intérêt de la recherche et des universités**

Le groupe d'intérêt de la recherche et des universités se compose de toutes les institutions universitaires et des organisations de recherche à but non lucratif ou non gouvernementales. Ces organisations peuvent être issues de n'importe quel pays.

La délégation de la recherche et des universités doit participer activement aux discussions sur la politique et les prises de position concernant les questions clés traitées lors des réunions du Conseil d'administration du RBM et lors des autres rendez-vous fixés dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

La Délégation de soutien de la recherche et des universités a pour rôle d'aider et de conseiller le membre du Conseil d'administration qui les représente, ainsi que son suppléant, sur les questions et les préoccupations les plus importantes de leur communauté.

La Délégation de soutien est également chargée de diffuser auprès du groupe d'intérêt de la recherche et des universités les informations relatives au Partenariat RBM avant et après les réunions portant sur les mécanismes du Partenariat (réunions du Conseil d'administration, du comité exécutif, des sous-comités, des groupes de travail).

### **Critères de sélection**

Le membre de la Délégation de soutien est une personne disposant à la fois d'un appui institutionnel et des capacités requises pour mener à bien les tâches et fonctions inhérentes au poste.

La sélection des membres de la Délégation de soutien reposera sur les critères suivants :

- au moins dix ans d'expérience dans la recherche sur le paludisme ou dans l'enseignement de matières en rapport avec le paludisme, soit en tant qu'employé d'une institution universitaire ou d'une organisation de recherche à but non lucratif ou gouvernementale, soit en tant que chercheur indépendant ;
- une bonne compréhension des initiatives actuellement menées par le Partenariat et le Secrétariat du RBM ;
- un accès à une messagerie électronique, à une connexion Internet et à une ligne téléphonique pour faciliter la participation aux réunions et téléconférences du Partenariat ;

- des compétences et aptitudes à communiquer et collaborer efficacement avec le groupe d'intérêt de la recherche et des universités dans son ensemble ;
- la disponibilité et la capacité pour lire ou étudier les documents du Partenariat RBM, transmettre à la Délégation de la recherche et des universités les questions débattues par les membres du groupe d'intérêt, et diffuser au groupe d'intérêt les informations relatives aux réunions, décisions et mises à jour des mécanismes du RBM ;
- la faculté de représenter les réflexions et contributions du groupe d'intérêt de la recherche et des universités auprès du Conseil d'administration du Partenariat ;
- les moyens financiers nécessaires pour se rendre aux réunions portant sur les mécanismes du RBM et pour rencontrer des membres du groupe ;
- une expérience en tant que délégué auprès d'un organe de gouvernance constituerait un avantage certain ;
- la volonté de consacrer plus de 10 % de son temps aux questions traitées par le Partenariat RBM ;
- une excellente connaissance de l'anglais et de très bonnes compétences rédactionnelles (la connaissance du français ou de toute autre langue officielle de l'ONU serait un avantage).

### **Durée du mandat**

Les membres de la Délégation de soutien sont choisis pour deux ans avec possibilité de renouvellement du mandat pour deux ans supplémentaires.

Les membres du Conseil d'administration siègent pendant deux ans, et peuvent être réélus pour deux ans si leur délégation de soutien les nomme à nouveau.

Les membres du Conseil ayant rempli deux mandats consécutifs ne peuvent pas être réélus, à moins de laisser passer une période de deux ans entre la fin de leur dernier mandat et le début de leur nouveau mandat. À la fin de leur premier ou second mandat, les membres du Conseil d'administration deviennent suppléants au sein de leur groupe d'intérêt. Ce processus est géré par leur délégation de soutien, avec l'appui du secrétariat du RBM.

(Voir cadre opérationnel du RBM, chapitre 4.2.1. « Désignation des membres du Conseil d'administration »)

### **Processus de participation**

Les personnes souhaitant intégrer la Délégation de soutien doivent fournir les éléments suivants :

- formulaire de nomination (en annexe) ;
- nom, coordonnées et appartenance à une organisation (CV) ;
- court exposé pour expliquer votre motivation à soutenir le Partenariat RBM et son Conseil d'administration, sur votre relation ou votre collaboration actuelles avec la communauté de la recherche et des universités dans son ensemble, et sur les compétences les plus pertinentes que vous apporteriez à la Délégation de soutien dans le cadre d'un rôle d'appui et de conseil (maximum 1 page) ;
- lettre de recommandation ou de référence de la part de votre organisation, en précisant brièvement : votre motivation à soutenir le Partenariat RBM et son Conseil d'administration ; votre relation ou votre collaboration actuelles avec la communauté de la recherche et des universités dans son ensemble ; et les compétences les plus pertinentes que vous apporteriez à la Délégation de soutien dans le cadre d'un rôle d'appui et de conseil (maximum 1 page) ;
- lettre de référence ou de recommandation de votre propre organisation ou de l'organisation affiliée la plus proche, par laquelle elle accepte d'aménager votre temps afin que vous puissiez gérer la charge de travail supplémentaire correspondant au niveau de participation approprié.

### Lettres de recommandation :

Pour que toute demande de candidature soit considérée comme complète, elle doit comporter deux (2) lettres de recommandation.

Ces lettres doivent émaner d'une organisation distincte de celle du candidat pour la recherche et les universités. Elles doivent être signées par une personne agissant, par exemple, au nom d'autres instituts de recherche et entités universitaires, ou de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.

Chaque lettre de recommandation doit mentionner précisément l'institution présentant sa candidature, et son aptitude à représenter la communauté de la recherche et des universités dans son ensemble. Ces lettres ne peuvent pas émaner de personnes privées, de l'institut de recherche ou entité universitaire candidate, ou de toute personne évoluant au sein de l'institution du candidat, par exemple : des étudiants d'un représentant d'une université.

### Candidatures

**Date limite de réception des dossiers de candidature : 18 juin 2010 à minuit (CET).**

Veillez envoyer vos candidatures par e-mail à l'adresse [rbmboard@who.int](mailto:rbmboard@who.int), en indiquant l'objet suivant : « Call for nomination – R&A constituency » (« Appel à candidatures – groupe d'intérêt de la recherche et des universités »), ou bien par télécopie au +41 22 791 1587. Vous trouverez cet appel à candidatures sur le site du RBM ([www.rollbackmalaria.org](http://www.rollbackmalaria.org)).

Ne seront pas examinées : les candidatures reçues après la date limite, celles comportant une seule lettre de recommandation, ou celles ne comportant aucune lettre de recommandation.

Annexes :

1. Formulaire de nomination ;
2. Cadre opérationnel du Partenariat RBM ;
3. Règlement intérieur du Partenariat RBM.

(<http://www.rollbackmalaria.org/rbmmandate.html>)